

La Langue Régionale Flamande rentre à l'école en septembre prochain.

Le Rectorat de l'Académie de Lille confirme le démarrage de l'expérimentation d'enseignement de la langue régionale flamande en écoles et en collèges dans l'arrondissement de Dunkerque.

Après avoir obtenu le feu vert du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la recherche le 26 septembre dernier pour faire entrer l'enseignement de la Langue Régionale Flamande dans le cadre de la loi sur l'expérimentation, une délégation de l'Institut de la Langue Régionale Flamande – Akademie voor Nuuze Vlaamsche Tale (ILRF-ANVT) s'est rendue ce mercredi 6 décembre dans les locaux du Rectorat de l'Académie de Lille.

Le rendez vous avait été obtenu par M. Jean Pierre Decool, député de la 14^{ème} circonscription qui apporte un soutien sans faille à ce projet depuis la création de l'Institut.

Les membres de la délégation de l'ANVT-ILRF (Jean Paul Couché, président ; Jean Louis Marteel, Christian Ghillebaert et Frédéric Devos, administrateurs) ainsi que le député Jean Pierre Decool ont été reçus par M. Bernard Dubreuil, Recteur, M. Michel Soussan, Inspecteur d'Académie, M. Raymond Nicodème, Doyen des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux et M. Philippe Fatras, directeur de cabinet du Recteur.

Après que M. Decool ait précisé les conditions dans lesquelles cette requête concernant l'enseignement de la langue flamande est instruite et présentée par les porteurs du projet ainsi que le positionnement de la langue flamande par rapport aux langues officielles environnantes, il situa l'ANVT-ILRF dans le paysage associatif flamand.

Après un rapide tour de table, Jean Paul Couché rappela les raisons qui menèrent à la création de l'Institut qu'il préside ainsi que l'engagement de longue date de nombreuses associations flamandes en faveur de la langue régionale. Il présenta ensuite le fonctionnement et l'organisation de cette structure dont le conseil d'administration est composé d'associatif et d'élus et insista sur le fort développement des cours associatifs depuis 2 ans et demi : doublement des cours, triplement des élèves.

Jean Louis Marteel, universitaire et linguiste, revint en détail sur la définition linguistique de la langue flamande ainsi que sur ses aspects phonologiques et syntaxiques.

Jean Paul Couché cita les différents soutiens officiels et les mouvements de sympathie reçus par l'Institut. Il positionna ensuite la langue flamande comme élément culturel fort pour la Flandre française mais aussi comme un véritable outil économique, le flamand permettant l'intercompréhension de part et d'autre de la frontière flamande.

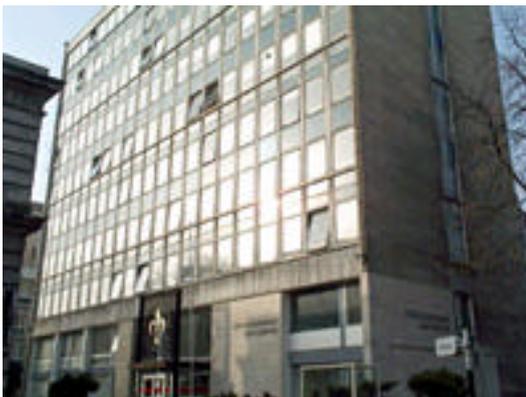
Puis la délégation remit à ses 4 interlocuteurs officiels un cahier des charges d'une dizaine de pages reprenant tous les points concernant l'expérimentation. Ce cahier des charges a été établi suite à la rencontre du 26 septembre au Ministère de l'Education Nationale par la commission Enseignement de l'ANVT-ILRF. Le groupe de travail est composé d'une quinzaine de personnes : enseignants de l'éducation nationale, enseignants associatifs, linguistes, chefs d'établissement en retraite, etc...

Concrètement, les membres proposèrent :

- L'architecture du dispositif et notamment la création d'une Cellule « langue régionale flamande » au Rectorat avec l'affectation d'un chargé de mission et d'un conseiller pédagogique ; l'horaire adapté aux langues régionales ; et le démarrage de l'expérimentation par les classes de Grande Section de Maternelle, CE2 et 6^{ème}, les classes intermédiaires en école et collèges étant pourvues progressivement au fil des 5 années du processus d'expérimentation. M. Devos présenta également une option différente qui pourrait être expérimentée dans une école pilote.
- Des lieux d'enseignement ciblés en fonction soit de l'existence de cours associatifs, soit en fonction d'existence d'un pôle de forte culture flamande. Entre autres la commune de Noordpeene fut citée comme volontaire, le Maire et le Directeur d'école s'étant prononcés en faveur de l'enseignement du flamand.

- Le recensement des moyens humains. L'ANVT-ILRF entreprendra une enquête au sein des cours associatifs pour recenser les enseignants volontaires. Il sollicite le Recteur pour lancer également une consultation auprès des professeurs des écoles et des collèges. Cette enquête sera destinée à recenser ceux qui ont une connaissance active ou passive de la langue et ceux qui ne la connaissent pas mais qui souhaitent l'apprendre pour l'enseigner. Des intervenants extérieurs pourront également être recrutés
- La création de matériel pédagogique à partir du matériel existant (le livre de cours créé par le professeur d'université et linguiste Jean Louis Marteel), d'outils existants pour l'enseignement d'autres langues régionales qu'il suffirait d'adapter et de supports audiovisuels à créer. Tout cela avec le concours du CRDP
- Les formations à mettre en œuvre. 3 types de formation selon le degré de connaissance de la langue flamande par les enseignants seront à mettre en œuvre. Les principales lignes des modules en ont été présentées ainsi que la durée de ces formations.
- L'aide d'autres structures de langue régionale dont certaines qui ont déjà été contactées sur le sujet et qui ont marqué leur accord.
- Les modestes moyens financiers destinés à couvrir les formations, les frais de déplacement et la conception du matériel pédagogique ainsi que des coûts induits par le processus d'expérimentation.

Ils rappelèrent également qu'il y avait déjà eu un enseignement du flamand dans les années 1980 dans le cadre de la circulaire Savary, enseignement qui n'avait pas perduré du fait d'un manque d'accompagnement par les Pouvoirs Publics. Néanmoins une partie des enseignants ayant participé à cette initiative oeuvre toujours dans l'Education Nationale.



Le Rectorat - Cité académique Guy Debeyre – Lille

L'intervention s'acheva sur la nécessité d'établir une convention entre l'Etat et la Collectivité territoriale concernée ainsi que le demande la loi Fillon.

M. le Recteur Dubreuil et M. l'Inspecteur d'Académie Soussan félicitèrent la délégation présente pour la qualité de la préparation de cette rencontre et à la question de savoir si quelque chose s'opposait au démarrage des premiers cours en septembre, le Recteur

répondit qu'il en avait été décidé ainsi par M. le Ministre Gilles de Robien et que les choses devaient se dérouler de la sorte.

Il proposa de débiter l'expérimentation par un nombre restreint d'établissement afin d'assurer le succès du démarrage. L'ANVT-ILRF souhaita que 3 écoles et 3 collèges participent à la tranche 2007 du projet. Le choix du nombre et des écoles et collèges concernées sera effectué en début d'année civile 2007.

M. le Recteur proposa de remettre ce dossier à ses services afin d'approfondir les différents points évoqués et de les travailler en détail avec les personnes compétentes. Il proposa de rencontrer à nouveau l'Institut de la Langue Régionale Flamande ainsi que les élus porteurs du projet dès janvier prochain mais cette fois sur les terres flamandophones.

Cette proposition ravit les membres de la délégation par son aspect symbolique.

Depuis sa création récente datant de mars 2004, l'ANVT-ILRF aura avec ses partenaires (associations, élus, Pouvoirs Publics) fait avancer le sujet de la Langue Régionale Flamande à grands pas.

Le processus doit maintenant être mis en œuvre sur le terrain, développé et pérennisé car il ne peut en être autrement.

NB : L'Institut de la Langue Régionale Flamande – Akademie voor Nuuze Vlaamsche Tale est une fédération de 14 associations flamandes de France et a été créé en mars 2004 dans le but de promouvoir la langue flamande et d'obtenir son enseignement dans tous les degrés de l'Education Nationale.

Vous pouvez vous procurer l'autocollant de promotion de l'enseignement du flamand «Nuus Vlaamsch in de schole – Notre flamand à l'école » au prix de 1 euro en écrivant à ANVT-ILRF, Steihuus – Hôtel de ville, 59670 Cassel – Kasselberg (joindre 3 timbres : 2 pour l'achat, 1 pour l'envoi). Pour des achats multiples écrire ci-dessus ou par internet à infos@anvt.org.

Site internet : www.anvt.org

